



**Menace de fermeture du Centre de soins infirmiers (CSI)
de la Croix Rouge d'Ambazac**

Le 1 décembre 2022 à Ambazac,

**LETTRE OUVERTE DU PERSONNEL DU CSI D'AMBAZAC,
DES ÉLUS DES COMMUNES CONCERNÉES, DES DÉPUTÉS**

À,

Madame la Préfète de la Haute-Vienne,

Madame la directrice de l'Agence Régionale de Santé de la Nouvelle-Aquitaine,

Madame la directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne,

Copie à : *la direction nationale et régionale de la Croix Rouge française*

... et à tous les habitants d'Ambazac, de Saint-Priest-Taurion, des Billanges, de Saint-Laurent-Les Eglises, de Saint-Sylvestre, de La Jonchère-Saint-Maurice, de Saint-Léger-la-Montagne, de Razès, de Beaune-les-Mines à Limoges, de Rilhac-Rancon, de Bonnac-la-Côte et de Saint-Martin-Terressus

Comme vous en avez déjà peut-être entendu parler, le Centre de soins infirmiers (CSI) d'Ambazac, situé 64 avenue de la Libération, est menacé de fermeture de fait, faute de repreneur.

C'est dans le cadre d'une démarche nationale de cession de ces centres que la Croix Rouge française a décidé de missionner un cabinet de conseil pour gérer les reprises d'activité des CSI de la Haute-Vienne « dans des conditions acceptables », avec une volonté affichée de préserver les emplois localement et sans rupture de soins pour les patients.

Si ces cessions ne concernent pas les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de la Croix Rouge, elles touchent tout de même les 7 CSI du département : à Ambazac, Châlus, Chateauponsac, Nexon, Rochechouart, Solignac et Pierre-Bufferie. Or, sur ces 7 centres, 5 ont déjà effectivement fermé leurs portes suite au départ de l'intégralité du personnel.

A Ambazac, un des plus importants CSI du département ouvert depuis les années 1970, les 10 infirmier.e.s du centre, ainsi que la secrétaire, continuent de s'occuper quotidiennement d'une centaine de patients répartis sur Ambazac, Beaune-les-mines à Limoges, Les Billanges, Bonnac-la-Côte, La Jonchère-Saint-Maurice, Razès, Rilhac-Rancon, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Martin-Terressus, Saint-Sylvestre et Saint-Priest-Taurion, mais pour combien de temps encore ?

Après que la commune n'ait pu répondre favorablement au rachat de l'activité dans un contexte budgétaire très contraignant pour les collectivités, la Croix Rouge française ainsi que le cabinet de conseil nous ont récemment confirmé qu'aucune offre de reprise n'a pu aboutir, alors que la date butoir a été fixée à fin 2022. L'association d'aide humanitaire est par ailleurs restée très vague sur le devenir de l'antenne ambazacoise en 2023.

Nous, personnel du CSI et élus d'un territoire rural, déplorons qu'aucune démarche de concertation des élus des communes concernées n'ait été engagée. Par ailleurs, nous sommes autant inquiets des conséquences d'une fermeture pour tous nos habitants qui bénéficient des soins infirmiers, que pour le personnel de la structure très attaché à sa mission d'intérêt collectif.

Aujourd'hui, ce centre remplit une véritable mission de service public sur notre territoire rural en ce qu'il permet l'accès aux soins à des centaines d'habitants souvent isolés, sur 12 communes. Des soins qui ne pourraient de plus pas être dispensés dans le cadre de l'offre de soins infirmiers en libéral existante sur le territoire. A cela s'ajoute que nous savons déjà notre territoire en proie à une désertification médicale galopante, ce que la fermeture potentielle de ce centre aggravera, alors même que le gouvernement souhaite favoriser le maintien à domicile de nos aînés. En témoigne encore un rapport commandé en 2021 par l'Association des maires ruraux de France démontrant que les habitants ruraux vivent en moyenne 2 ans de moins que ceux des villes.

En conséquence, nous demandons solennellement, aux autorités compétentes et à la direction de la Croix Rouge française, de ne pas fermer le Centre de soins infirmiers d'Ambazac jusqu'à ce qu'un repreneur soit trouvé, et que l'intégralité du personnel soit repris.

Liste des signataires :

Le personnel du Centre de soins infirmiers de la Croix Rouge d'Ambazac

L'ensemble des élus du Conseil municipal d'Ambazac

Les maires de La-Jonchère-Saint-Maurice, Saint-Sulpice-Laurière, Les Billanges, Saint-Priest-Taurion, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Laurent-les-églises, Saint-Léger-la-Montagne, Razès, Saint-Martin-Terressus, Rilhac-Rancon, Saint-Sylvestre

Le Président de la Communauté de communes ELAN

Les députés des circonscriptions 1 et 3 de la Haute-Vienne, Damien Maudet et Manon Meunier